

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3333

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale et conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Ressources-DTEE

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3333**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale et conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Ressources-DTEE

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise a été créée le 28 février 2000. La Communauté urbaine de Lyon en était l'un des membres fondateurs. Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole s'est substituée de plein droit à la Communauté urbaine de Lyon au sein de l'association.

En 2017, l'association ALE a modifié ses statuts pour devenir l'ALEC Lyon. C'est une association de personnes morales actives dans les champs de la transition énergétique. Elle cherche à représenter le jeu d'acteurs territorial pour mettre en œuvre correctement les orientations définies par les pouvoirs publics.

Les adhérents sont aussi des partenaires techniques et financiers. Cette association a pour but de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion et le contrôle des membres adhérents et en complémentarité avec ceux-ci, des opérations visant à assurer :

- l'utilisation rationnelle des énergies et la performance énergétique des bâtiments, notamment en assurant un premier niveau de conseils aux usagers (espace info énergie) et en animant la plateforme de rénovation thermique de l'habitat (Ecoréno'v),

- le développement de la maîtrise des usages énergétiques dans l'habitat et le tertiaire,

- la promotion et le développement des énergies renouvelables.

L'ALEC Lyon est composée de quatre collègues :

- collectivités territoriales et leurs groupements,
- entreprises publiques ou privées intervenant dans la production, la distribution ou la fourniture d'énergie,
- établissements publics, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, syndicats, fédérations et associations professionnelles,
- entreprises privées, universités, associations et personnes physiques œuvrant dans les domaines d'intervention de l'ALEC Lyon, organisations de défense des consommateurs, associations.

II - Modalités de représentation

1° - Assemblée générale

Au sein du collège des collectivités territoriales, sont membres : le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), SYTRAL Mobilités, la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole.

Chaque membre de l'association nomme une personne physique titulaire pour le représenter, à l'exception de la Métropole qui dispose de six représentants.

2° - Conseil d'administration

En date du 31 mars 2019, l'association était administrée par un conseil d'administration composé de 19 membres dont huit dans le collège des collectivités territoriales. La Métropole dispose de six représentants titulaires et de six représentants suppléants au sein du conseil d'administration. Ce sont les membres du conseil d'administration qui élisent en leur sein les membres du bureau.

Par délibération du Conseil n° 2020-0040 du 27 juillet 2020, la Métropole a procédé à la désignation de ses représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ALEC Lyon.

Ont été désignés au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration les représentants titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
1 - monsieur Philippe Guelpa-Bonaro	1 - monsieur Pierre-Alain Millet
2 - monsieur Eric Perez	2 - madame Nathalie Dehan
3 - madame Anne Reveyrand	3 - monsieur Nicolas Barla
4 - monsieur Christophe Geourjon	4 - madame Laurence Croizier
5 - madame Corinne Subaï	5 - madame Claire Brossaud
6 - monsieur Jean Mône	6 - monsieur Jean-Claude Ray

Monsieur Christophe Geourjon ayant fait part de son souhait de ne plus siéger en tant que représentant de la Métropole au sein de cet organisme, il est proposé à la Commission permanente de désigner un nouveau représentant titulaire pour le remplacer au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ALEC Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Désigne madame Marion Carrier en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ALEC Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20240527-322644-DE-1-1
Date de télétransmission : 28 mai 2024
Date de réception préfecture : 28 mai 2024